

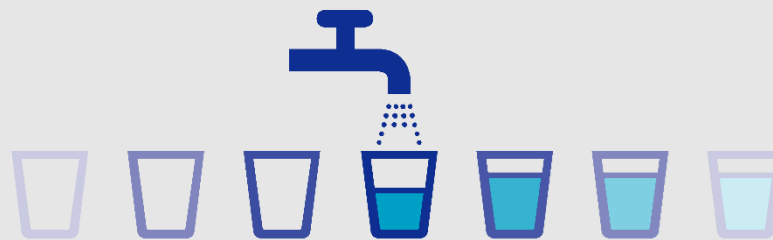
Rapport annuel



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2024

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	7
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 SUR LE SECTEUR COMBOURG 10	
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 SUR LE SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS.....	11
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 SUR LE SECTEUR TINTENIAC 12	
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	14
■	QUALITE DE L'EAU	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	15
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	16
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	18
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	19
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	20
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	20
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	20
■	ETAT DE LA DETTE.....	20
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	20
■	AMORTISSEMENTS REALISES	21
■	PRESENTATION DES PROJETS	21
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	22
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	22
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	22

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service eau potable de la CC BRETAGNE ROMANTIQUE regroupe les communes de BONNEMAIN, CARDROC, COMBOURG, CUGUEN, DINGE, HEDE, LA BAUSSAINE, LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS, LANRIGAN, LES IFFS, LONGAULNAY, LOURMAIS, MEILLAC, MESNIL-ROC'H, PLESDER, PLEUGUENEUC, QUEBRIAC, SAINT-BRIEUC-DES-IFFS, SAINT-DOMINEUC, SAINT-LEGER-DES-PRES, SAINT-THUAL, TINTENIAC, TREMEHEUC, TREVERIEN et TRIMER.

Le service eau potable exerce la compétence production et distribution.

TRESSE, commune déléguée de MESNIL-ROC'H (CC BRETAGNE ROMANTIQUE) n'est pas desservie par ce service d'eau potable, mais par le SME de Beaufort.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

36 600 habitants

Population totale en vigueur en 2024 (données Insee : Populations légales millésimées 2021- Décret N° 2023-1256 du 26 décembre 2023) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Au 1er janvier 2020, la CC BRETAGNE ROMANTIQUE exerce la compétence eau potable sur son territoire. Elle conserve les contrats d'affermage existants sur chaque entité d'origine (production et distribution).

Au 1^{er} janvier 2024, les contrats distribution SAUR des secteurs Est et Ouest fusionnent.

Secteur distribution CC Bretagne romantique

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2024. La durée du contrat est de 5 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur production CC Bretagne romantique

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 11 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Import/Export	DINAN AGGLOMERATION	<u>Import Bobital (22)</u> : mini : 680 000m3/an <u>Import Tréfumel</u> : mini : 200 000m3/an <u>Export Bleuquen (secours)</u> : 36 m3/h vers St Juvat 76 m3/h vers Evran	2021	5
d'Import	CEBR	mini 150 000 m3/an	2015	15
d'Import/Export	CEBR	200 000 m3/an (échange d'eau)	2017	12
d'Import/Export	CEBR (CC VAL D'ILLE – AUBIGNE)	580 000 m3/an (échange d'eau)	2021	1
d'Import/Export	EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	mini : 7 000 m3/an (échange d'eau)	2020	8

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation	Observations
Forage de Bleuquen 22 EVRAN	150	339 418	330 700	-2,57 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 27/12/1999
La Gentière Puits n°1 COMBOURG	25	80 548	85 127	+5,68 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 25/07/2008 (120 000 m3/an)
Puits et forage de Linquéniaac LONGAULNAY	50	160 568	168 015	+4,64 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 23/12/2002 (330 000 m3/an)
Forage du Masse DINGE	50	130 891	116 666	-10,87 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 03/12/1998
Puits de l'Herbage DINGE	20	14 083	0	-100 %	
Forage de la Gare MONTREUIL-SUR-ILLE	30	50 621	55 382	+9,41 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 19/06/2001
Forage du Ponçonnet MEILLAC	19	59 443	69 218	+16,44 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 14/04/2000 (146 000 m3/an)
Forage 1 et 2 La Ferrière PLES DER	42	187 447	191 738	+2,29 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 10/09/2015 (365 000 m3/an)
Total des prélèvements [m³]		1 023 019	1 016 846	-0,60 %	

• *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]	Variation	Part 2024
EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	9	5	-44,44 %	0 %
CEBR	906 826	880 424	-2,91 %	49,60 %
DINAN AGGLO	915 374	894 543	-2,28 %	50,40 %
Total import [m³]	1 822 209	1 774 972	-2,59 %	100 %

• *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation
Usine de Bleuquen 22 - EVRAN	1 900	339 418	331 198	-2,42 %
Usine du Ponçonnet MEILLAC		65 757	77 750	+18,24 %
Usine de La Gentièrre COMBOURG	600	84 451	91 281	+8,09 %
Usine de Linquéniaac LONGAULNAY		158 586	165 237	+4,19 %
Usine de La Ferrière PLESDER	1 000	179 083	180 942	+1,04 %
Usine de Couabrac DINGE	1 200	184 253	171 006	-7,19 %
Total produit [m³]		1 011 548	1 017 414	+0,58 %

Le rendement de l'usine Bleuquen est en 2024 de 100 %, du même ordre qu'en 2023 (100%).
Le rendement de l'usine Linquéniaac est en 2024 de 98%, en légère baisse par rapport à 2023 (99%).

Le rendement de l'usine La Ferrière est en 2024 de 94 %, en baisse par rapport à 2023 (96%).

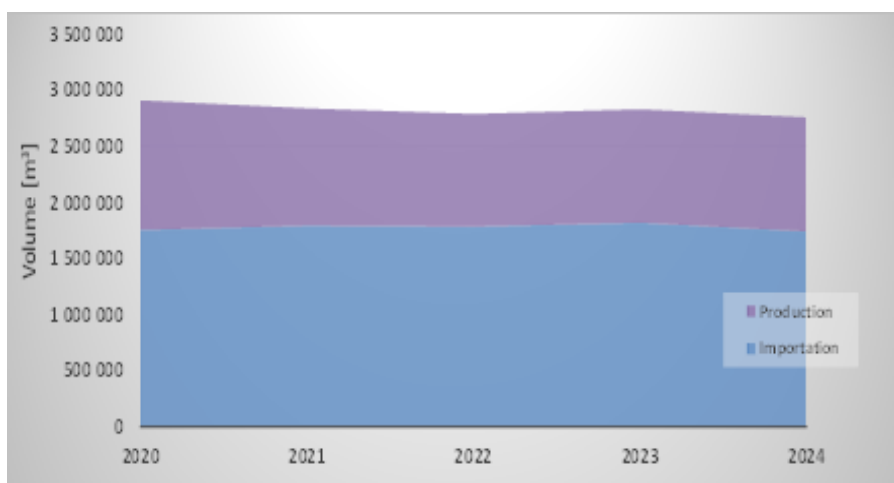
Le rendement de l'usine de Couabrac est en 2024 de 99 %, en hausse par rapport à 2023 (94%).

Le rendement 2024 des usines de La Gentièrre et du Ponçonnet est supérieur à 100 %, lié à des imprécisions de comptage.

• *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation	Part 2024
Ressources propres	1 011 548	1 017 414	+0,58 %	36,44 %
Importations	1 822 209	1 774 972	-2,59 %	63,56 %
Total général	2 833 757	2 792 386	-1,46 %	100%

• *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



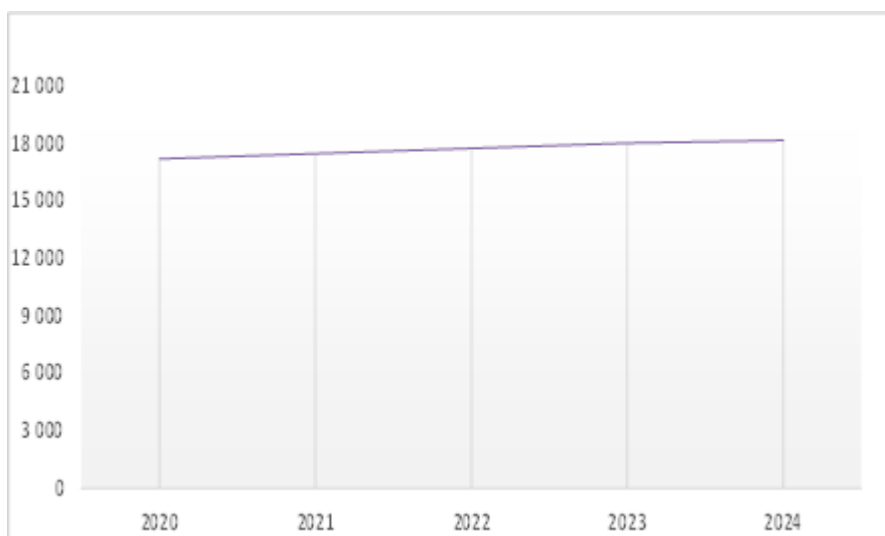
■ **NOMBRE D'ABONNES**

Abonnés	2023	2024	Variation
Nombre total d'abonnés	18 023	18 167	+ 0,80 %

Rapport annuel

EXERCICE
2024

• Evolution du nombre total d'abonnés



• Répartition des abonnés par commune

BONNEMAIN	823
CARDROC	259
COMBOURG	3 443
CUGUEN	440
DINGE	866
HEDE	1 178
LA BAUSSAINE	304
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	350
LA CHAPELLE-CHAUSSEE	5
LANRIGAN	66
LES IFFS	128
LONGAULNAY	241
LOURMAIS	165
MEILLAC	919
MESNIL- ROC'H	2 042
PLESDER	423
PLEUGUENEUC	1 047
QUEBRIAC	760
SAINT-BRIEUC-DES-IFFS	131
SAINT-DOMINEUC	1 227
SAINT-LEGER-DES-PRES	144
SAINT-THUAL	432
TINTENIAC	2 040
TREMEHEUC	184
TREVERIEN	443
TRIMER	107
Total des abonnés	18 167

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	1 011 548	1 017 414	+0,58 %
Volume importé	1 822 209	1 774 972	-2,59 %
Volume exporté	-998 581	-917 574	-8,11 %
Volume mis en distribution	1 835 176	1 874 812	+2,16 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 429 327	1 429 512	+0,01 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	1 429 327	1 429 512	+0,01 %

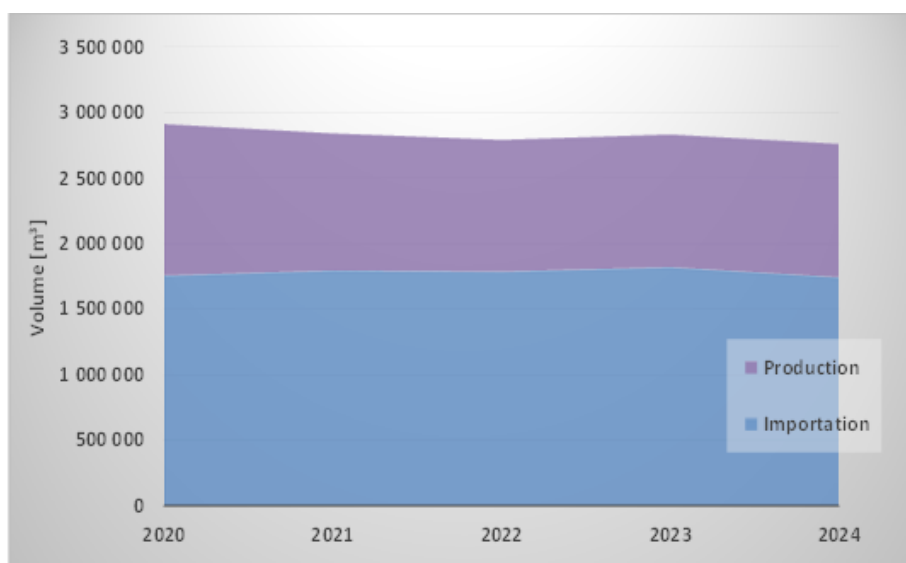
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **79 m³ par an**. Elle était de 79 m³ en 2023.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]	Variation	Part 2024
CEBR	988 425	904 161	-8,53 %	98,54 %
EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	9 383	7 070	-24,65 %	0,77 %
DINAN AGGLO	767	6 343	+726,99 %	0,69 %
Volume total exporté	-998 575	-917 574	-8,11 %	100%

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2023	2024	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 030,2	1003,0	-2,64 %

Dont 9,51 km d'eau brute.

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
26/10/2023	Tarif eau potable 2024 de la collectivité
24/10/2024	Tarif eau potable 2025 de la collectivité

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2025, la formule d'indexation appliquée conduit à la variation suivante de 2,3% par rapport aux tarifs de base en vigueur.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2025 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 45,72 € HT.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● Redevance de pollution domestique

Les redevances de l'agence de l'eau sont modifiées au 1^{er} janvier 2025. Leur montant, en € par m³, est fixé chaque année par l'agence de l'eau.

Elles sont uniques sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance « pollution domestique »	0,3000	-
Redevance « prélèvement sur la ressource en eau »	0,0488	0,0488
Redevance « consommation d'eau potable »	-	0,3300
Redevance « performance des services eau potable »	-	0,0200

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,69	45,72	+2,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 40 m³)	1,1696	1,1240	-3,90 %
	N° 2 (au-delà de 40 m³)	1,2780	1,2349	-3,37 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,50	42,33	+2,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]** (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 40 m³)	0,475	0,6645	+39,89 %
	N° 2 (au-delà de 40 m³)	0,790	0,9858	+24,78 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0488	0,0488	0,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,18		
	Redevance de pollution domestique	0,30		
	Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		0,33	
	Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		0,02	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³ ** dont 0,18€/m³ pour la contribution solidarité du SMG Eau35

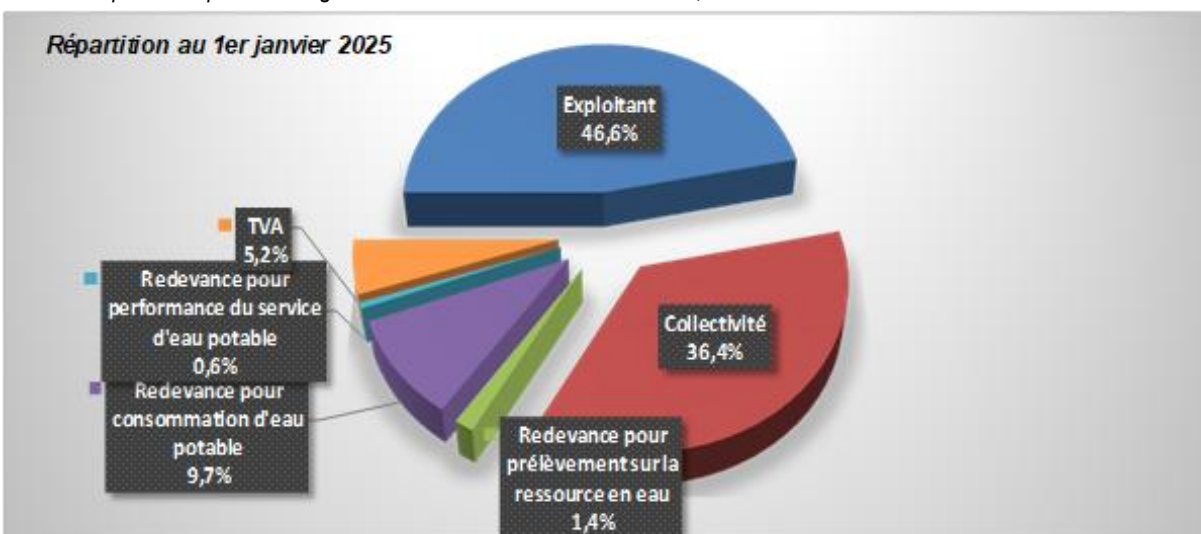
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	193,71	189,47	-2,19 %
Collectivité	123,70	147,77	+19,46 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,86	5,86	0,00 %
Fonds de concours SMG	21,60	-	
Redevance de pollution domestique	36,00	-	
Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]		39,60	
Redevance pour performance des services d'eau potable [€/m³]		2,40	
TVA	20,95	21,18	+1,10 %
Total [€ TTC]	401,82	406,28	+1,11 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+6,25 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,39 €/m³



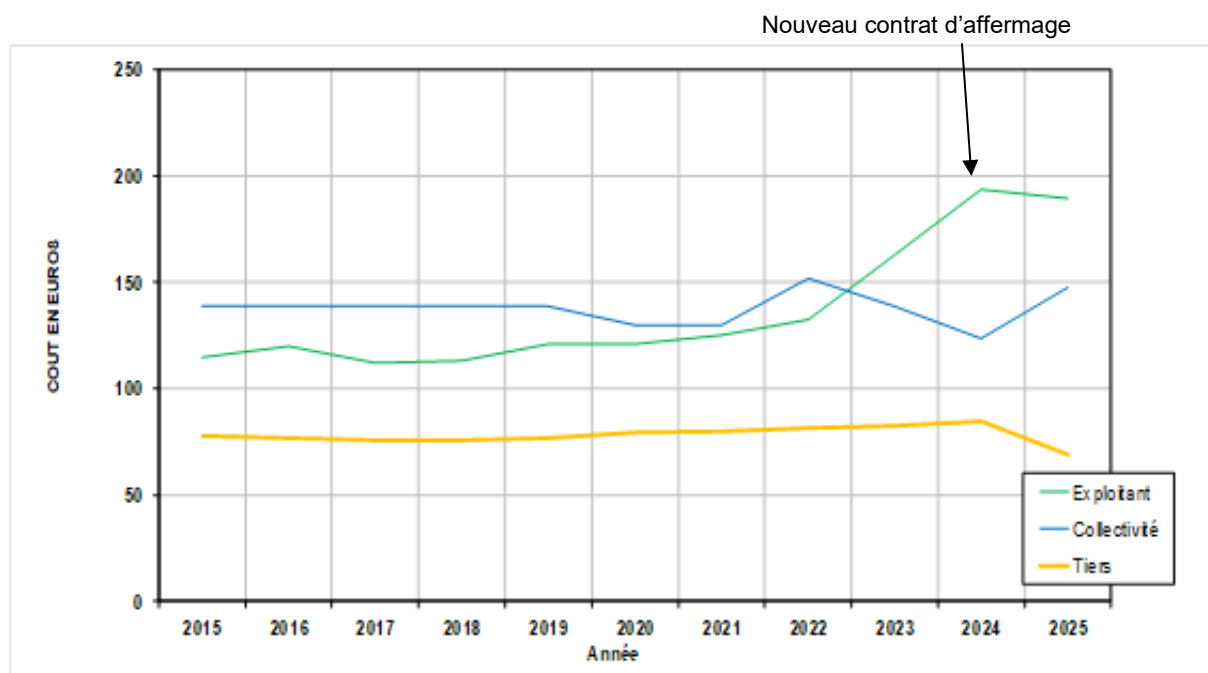
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 SUR LE SECTEUR COMBOURG

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]*	Tiers [€]**	Total [€]
2015	182,14	101,50	76,37	360,01
2016	194,80	101,50	75,80	372,10
2017	198,62	71,07	76,99	346,68
2018	199,14	42,60	75,46	317,20
2019	159,60	31,68	72,30	263,58
2020	165,24	49,35	71,30	285,89
2021	154,58	70,95	75,07	300,60
2022	160,10	93,80	77,64	331,54
2023	162,62	138,86	82,27	383,75
2024	193,71	123,70	84,41	401,82
2025	189,47	147,77	69,04	406,28

* Au 1^{er} janvier 2025, Contribution Solidarité SMG Eau35 intégrée à la part Collectivité.

** Ensemble des redevances Agence de l'eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu'en 2024 + TVA



La facture d'un usager consommant 120 m³ a **augmenté de 12,85 %** depuis le début 2015 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2015-2025	+4,02 %	+45,59 %	-9,60 %	+12,85 %

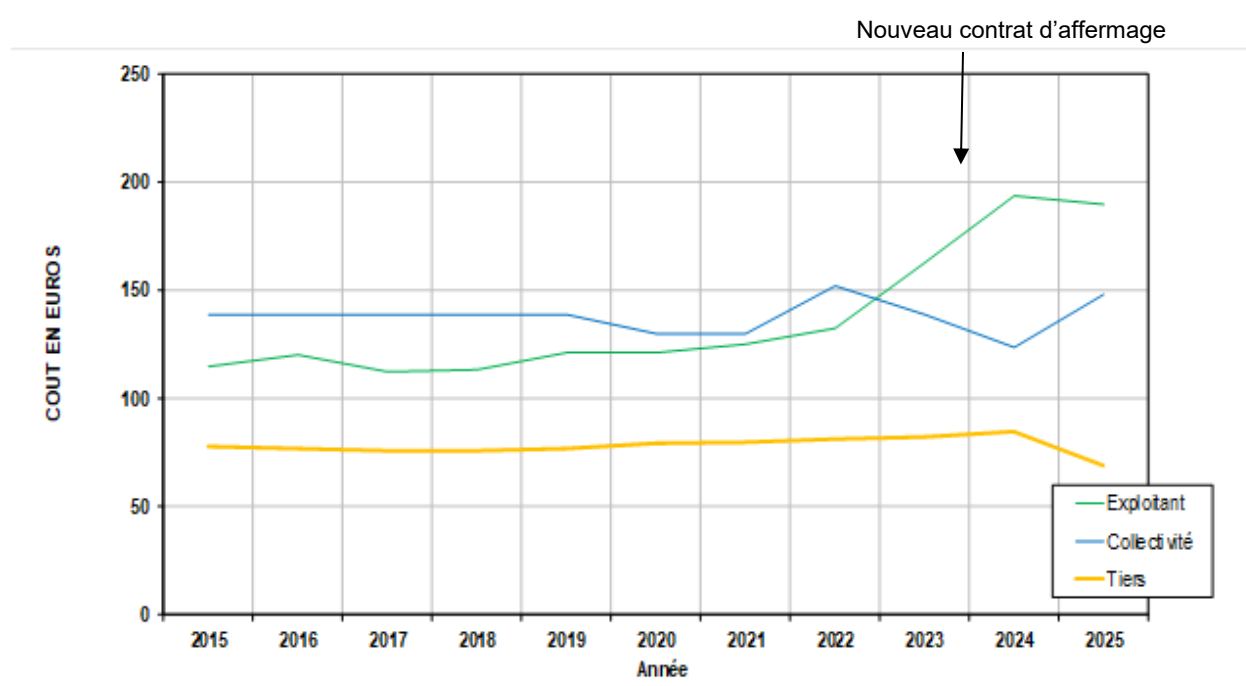
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 SUR LE SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]*	Tiers [€]**	Total [€]
2015	114,63	138,46	77,81	330,90
2016	119,93	138,46	76,52	334,91
2017	112,26	138,46	75,59	326,31
2018	113,05	138,46	75,72	327,23
2019	120,83	138,46	76,59	335,88
2020	121,03	129,69	79,37	330,09
2021	125,17	129,69	79,60	334,46
2022	132,28	151,80	81,31	365,39
2023	162,62	138,86	82,27	383,75
2024	193,71	123,70	84,41	401,82
2025	189,47	147,77	69,04	406,28

* Au 1^{er} janvier 2025, Contribution Solidarité SMG Eau35 intégrée à la part Collectivité.

** Ensemble des redevances Agence de l'eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu'en 2024 + TVA



La facture d'un usager consommant 120 m³ a **augmenté de 22,78 %** depuis le début 2015 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2015 - 2025	+65,29 %	+6,72 %	-11,27 %	+22,78 %

■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 SUR LE SECTEUR TINTENIAC

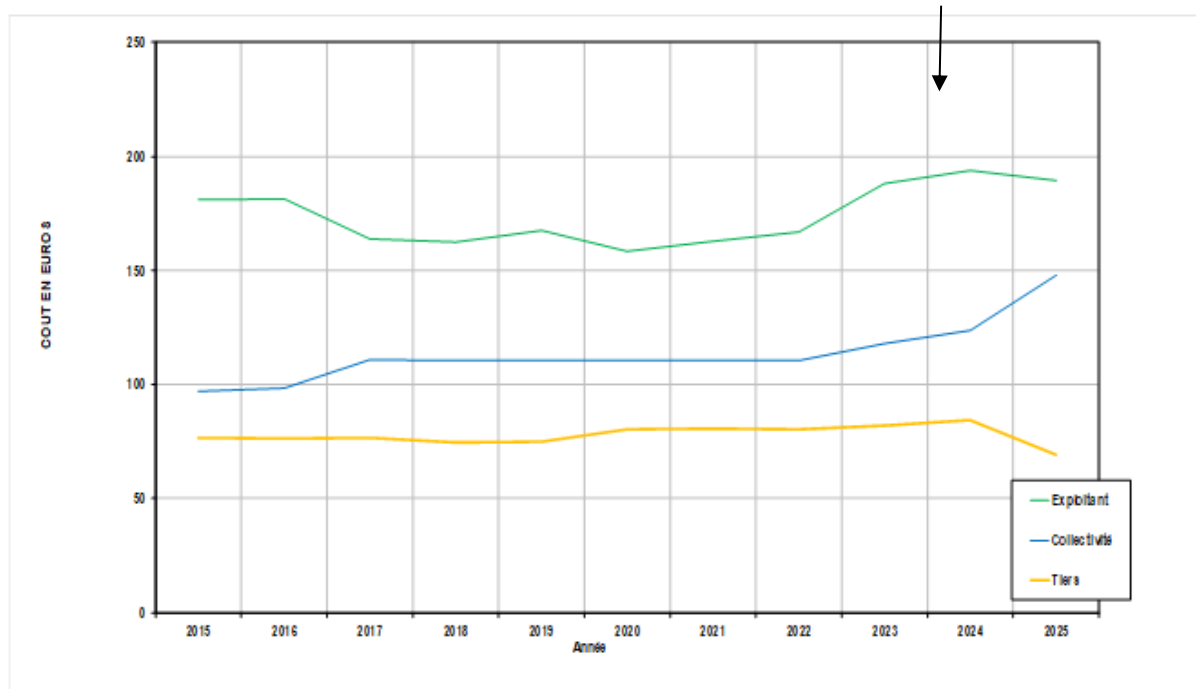
Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]*	Tiers [€]**	Total [€]
2015	181,08	96,98	76,64	354,70
2016	181,39	98,21	76,35	355,95
2017	163,78	111,00	76,69	351,47
2018	162,47	110,60	74,52	347,59
2019	167,52	110,60	74,80	352,92
2020	158,46	110,44	80,49	349,39
2021	162,82	110,44	80,73	353,99
2022	166,87	110,44	80,39	357,70
2023	188,16	117,98	81,97	388,11
2024	193,71	123,70	84,41	401,82
2025	189,47	147,77	69,04	406,28

* Au 1^{er} janvier 2025, Contribution Solidarité SMG Eau35 intégrée à la part Collectivité.

** Ensemble des redevances Agence de l'eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu'en 2024 + TVA

Nouveau contrat d'affermage



La facture d'un usager consommant 120 m³ a augmenté de **14,54%** depuis le début 2015 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2015-2025	+4,63 %	+52,37 %	-9,60 %	+14,54 %

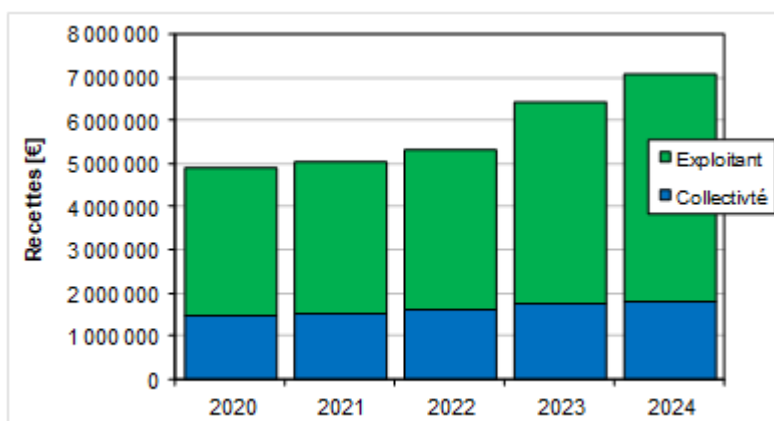
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 631 120,12 €	1 672 305,64 €	+2,52 %
dont abonnements	733 984,31 €	757 165,78 €	+3,16 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 44 928,26 €	- 30 077,12 €	+33,06 %
Recettes de volume exporté	161 567,71 €	153 094,22 €	-5,24 %
Total recettes de vente d'eau	1 747 759,57 €	1 795 322,74 €	+2,72 %

• Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 310 210,93 €	2 507 935,38 €	+8,56 %
dont abonnements	754 705,67 €	821 671,33 €	+8,87 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 5 468,02 €	60 311,88 €	+1202,99 %
Recettes de volume exporté	2 364 891,32 €	2 705 867,81 €	+14,42 %
Total recettes de vente d'eau	4 669 634,23 €	5 274 115,07 €	+12,94 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètre non conforme
Conformité bactériologique	121	100 %	-
Conformité physico-chimique	122	100 %	-

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
CCBR/Bleuquen/St Thual (La Baussaine, La Chapelle aux Filtzmeens, Hédé-Bazouge, Meillac, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, St Domineuc, St Thual, Tinténiaic, Tréverien et Trimer)	24,2 [11,2 – 32,7]	Traces	0,9 [0,8 – 1,0]
CCBR/Linquéniaic /Longaulnay	11,3 [7,9 – 21,3]	<seuils de détection	0,6 [0,5 – 0,8]
CCBR/Bleuquen/La Chapelle Chaussée (Cardroc, Les Iffs, St Briec des Iffs)	16,4 [0,0 – 30,1]	Traces	0,8 [0,4 – 1,0]
CCBR/Plesder/Mesnil R. (Bonnemain, Lourmais, Mesnil Roc'h)	11,9 [9,9 – 16,4]	<seuils de détection	0,6 [0,5 – 0,7]
CCBR/Couabrac/Dingé (Cuguen, Dingé, Lanrigan, St Léger des Prés, Tremeheuc)	18,8 [16,5 – 24,8]	Traces	1,0 [0,9 – 1,1]
CCBR/Gentière /Combours	37,4 [34,9 – 40,7]	Traces	0,4 [0,4 – 0,5]
CCBR/Ponçonnet /Combours	17,1 [13,4 – 20,8]	Traces	0,7 [0,6 – 0,8]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats, sur l'ensemble des secteurs de distribution, varient entre 2,4 et 53,0 µg/l.

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
Forage de Bleuquen		
→ 80%	Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG Eau35. Un indice de 100% peut être admis	100%
Forage de La Ferrière		
→ 80%	Arrêté préfectoral du 10 septembre 2015 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG Eau35. Un indice de 100% peut être admis	100%
Forage de la Gare		
→ 80%	Arrêté préfectoral du 2 octobre 2001 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : propriété PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG Eau35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80%
Forage du Masse et du Puits L'Herbage		
→ 80%	Arrêté préfectoral du 3 décembre 1998 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG Eau35. Un indice de 80% est admis	80%
Forage du Ponçonnet		
→ 80%	Arrêté préfectoral du 17 avril 2000 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : Matérialisation périmètre sensible). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG Eau35. Un indice de 80% est admis	80%
Puits de La Gentière		
→ 80%	Arrêté préfectoral du 25 juillet 2008 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG Eau35. Un indice de 80% est admis	80%

Puits et forage de Linquéniaac

→	80%	Arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG Eau35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	---	------

Import d'eau traitée depuis CEBR (Rophemel)

→	80%	L'import vient de la station de Rophemel qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	-----	--	-----

Import d'eau traitée depuis CEBR (Rocher)

→	80 %	L'import vient de la station du Rocher qui traite l'eau prélevée au niveau du forage du Rocher à La Chapelle Chaussée. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis DINAN AGGLO

→	80 %	Les imports viennent de la station de Dinan Agglo qui traite l'eau prélevée au niveau des retenues du Val et du Pont-Ruffier et de la station d'Evran qui traite l'eau prélevée au niveau du captage du Pas du Hac (commune d'Evran). Pour ces imports, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis CEBR (CC VAL D'ILLE-AUBIGNE)

→	80%	L'import est un mélange qui vient des stations de Rophemel, Bleuquen, Linquéniaac et de Dinan Agglo. Pour cet import, un indice de 85% peut être admis.	85%
---	-----	---	-----

Import d'eau traitée depuis EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION

→	80%	L'import vient de l'usine du Châtel qui traite l'eau prélevée au niveau du puits du Châtel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	-----	--	-----

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	85 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

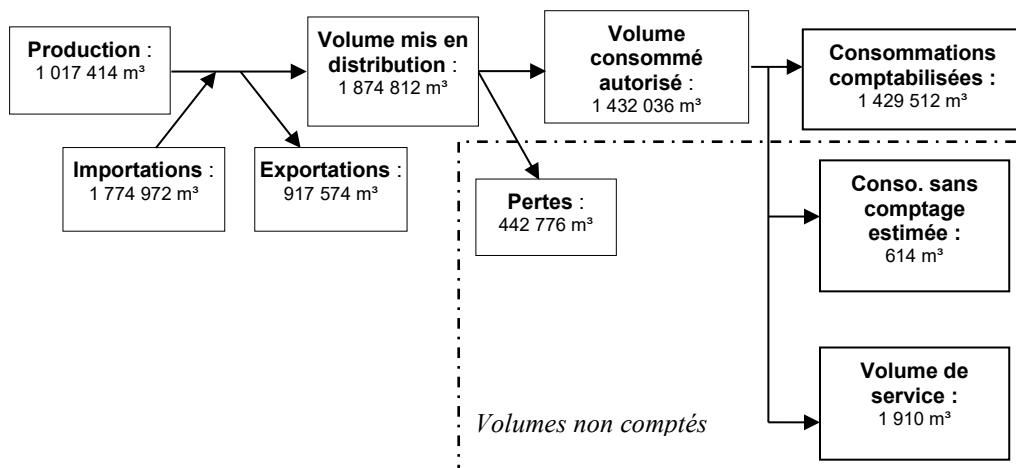
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	15
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 614 m³.
Les volumes de service (vidange, purge, lavage de réservoir) sont évalués à 1 910 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	87,0	87,8	87,1	86,2	84,1
Détail par secteur :					
Secteur ex-SIE Tinténiac	85,1 %	85,7 %	84,9 %	83,8	86,2
Secteur ex-SIE Motte aux Anglais	81,1 %	81,0 %	84,0 %		
Secteur Combours	85,3 %	87,8 %	88,1 %		
Secteur ex-SPIR	99,6 %	99,4 %	99,2 %	99,3	

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,04	0,95	0,99	1,08	1,22

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,01	0,92	0,96	1,04	1,21

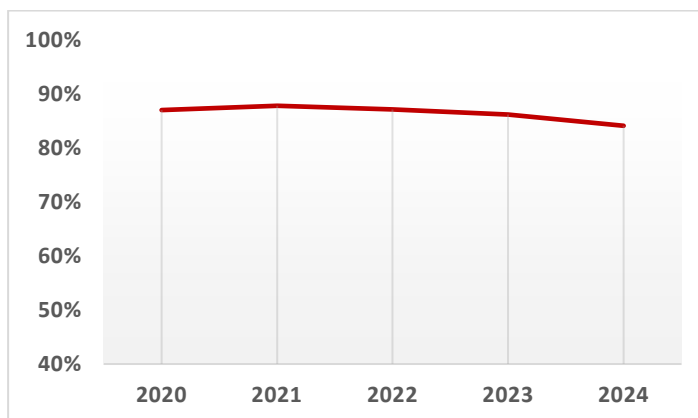
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

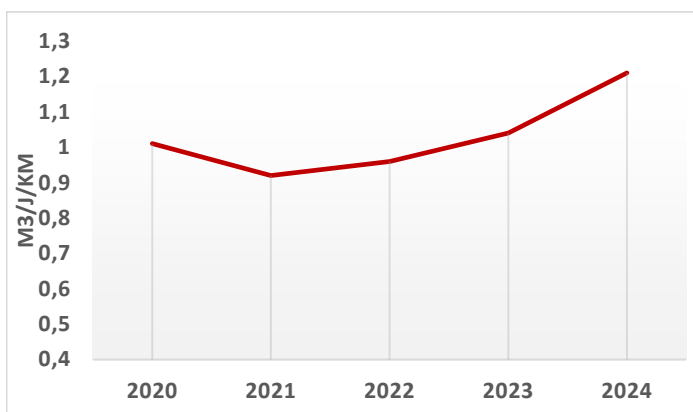
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,8	6,7	6,5	6,5	6,4
Seuil de rendement [%]	66,4 %	66,3 %	66,3 %	66,3 %	66,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	6,292	9,480	9,826	12,171	15,001
% de renouvellement du réseau	0,61%	0,92%	0,95%	1,18%	1,50%
Détail par secteur :					
Secteur Combours	0,437	1,867	0,664		
Secteur ex-SIE Motte aux Anglais	0,590	1,061	3,249		
Secteur ex-SIE Tinténac	5,251	6,552	5,913		
Secteur ex-SPIR	0,014	0	0		

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 1,05 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 52,77 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude de faisabilité de la station de Couabrac	17 300 €
Poste de la station de Quilliou	3 980 €
Réseaux d'adduction d'eau à Combours	2 990 €
Réhabilitation de l'étang de Plesder	1 694 €
Travaux sur station reprise Bonnemain	65 810 €
Travaux renouvellement réseaux	1 935 607 €
Montant des travaux payés	2 027 381 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre est de 18 328.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	40	40
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,22 %	0,22 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	913 767,65 €	754 498,26 €
Remboursements au cours de l'exercice	220 045,02 €	186 728,97 €
dont en intérêts	31 251,62 €	27 459,58 €
dont en capital	188 793,40 €	159 269,39 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2020	2021	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette (année)	1,2	0,9	0,6	0,5	0,4

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €	22 594,20 €	1 965 750,75 €	1 891 374,75 €

Régularisation en 2023 et 2024 des amortissements non réalisés les années précédentes

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement des réseaux	2 272 000 €
Recherches en eaux souterraines	365 000 €
Mise en place de groupes électrogènes	129 000 €
Réhabilitation des stations de Bleuquen et Couabrac	240 000 €
Travaux divers sur les ouvrages (décolmatage forages, anti-intrusions, déplacement chloration)	256 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
montants des abandons de créance	8 777,18 €	15 018,54 €
dont part délégataire	8 777,18 €	15 018,54 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2023	2024
	-	-